

Bulletin d'informations municipales

Mars 1994

ISSN 0823-7662 Dépôt légal

Hommage à M. Bernard Dagenais

Monsieur le maire et cher ami,

Je voudrais vous transmettre mes plus sincères remerciements pour la mémorable réception que vous avez organisée pour célébrer la fin de mes 15 ans de vie politique municipale.

J'ai été très touché des bons mots que vous avez prononcés à mon endroit et des témoignages nombreux d'amitié que j'ai reçus. C'est donc avec une certaine nostalgie que je tourne définitivement la page de toutes ces années consacrées à la construction d'un village à la hauteur de mes rêves. J'ai voulu participer à la protection d'un milieu de vie exceptionnel que nous ont légué les générations précédentes et qu'il nous faudra remettre à nos enfants dans

un état aussi riche.



Je voudrais témoigner ma reconnaissance au conseil municipal et à toute la population qui m'ont laissé un merveilleux souvenir de mes années d'activité au sein de la municipalité. Le tableau de Marius Dubois que vous m'avez offert sera pour moi un rappel constant des liens que j'ai tissés avec grand plaisir avec l'ensemble de la population.

À tous ceux qui ont bien voulu me transmettre de vive voix, par écrit ou par leur présence le témoignage de leur amitié et leur marque d'appréciation

pour le travail que j'ai accompli, je veux dire que j'en garde un très profond souvenir. Trop souvent, au fil des ans de la vie politique, on ne rencontre plus que ceux qui ont des problèmes et des récriminations à exprimer. Il est toujours agréable de constater que ces mêmes gens peuvent aussi apprécier le travail qui a été fait.

En vous demandant de transmettre ma vive appréciation à ceux et celles qui ont été les âmes ouvrières de la réception, je vous transmets tous mes voeux de réussite dans la réalisation de votre nouveau mandat et vous offre mon soutien et mon entière collaboration.

Bernard Dagenais

Le Beaulieu

PROVINCE DE QUEBEC VILLAGE DE STE-PETRONILLE

AVIS PUBLIC

Aux personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité du Village de Ste-Pétronille:

AVIS PUBLIC EST DONNE PAR LES PRESENTES DONNE PAR LE SOUSSIGNE SECRETAIRE-TRESORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITE:

1. Lors de sa séance tenue le 7 mars 1994, le Conseil a adopté le règlement numéro 214 et intitule "Réfection de la rue de l'Eglise" (partie Ouest).

L'objet de ce règlement est de faire des travaux de réfection sur la rue de l'Eglise (partie Ouest) longueur de 420 mètres et décrète une dépense et un emprunt de 190 400.00\$ remboursable sur une période de 20 ans.

- 2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que ce règlement fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un régistre ouvert à cette fin.
- 3. Ce régistre sera accessible de 9 à 19 heures, le 25 mars 1994, au bureau de la municipalité au 3 rue de l'Eglise, Ste-Pétronille.
- 4. Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin soit tenu est de 72. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.
- 5. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 heures 15 minutes à la Mairie, 3 rue de l'Eglise, Ste-Pétronille.
- 6. Le règlement peut être consulté les mardi et jeudi entre 19h00 et 21h30 au bureau de la municipalité au 3 rue de l'Eglise de Ste-Pétronille.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de la municipalité:

- 1. Condition générale à remplir le 7 mars 1994: Etre soit domicilié sur le territoire de la municipalité, soit propriétaire d'un immeuble situé sur ce territoire, soit occupant d'une place d'affaires située sur ce territoire.
- Condition supplémentaire, particulière aux personnes physiques, à remplir le 7 mars 1994.
 Etre majeur et de citoyenneté canadienne.
- 3. Condition supplémentaire particulière aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'une place d'affaires:

 Etre désigné par procuration signée par la majorité de ceux-ci, comme le seul des copropriétaires ou des cooccupants qui a le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de propriétaire de l'immeuble ou d'occupant de la place d'affaires. (NOTE: un coproprétaire ou cooccupants n'a pas à être désigné s'il est par ailleurs qualifié à titre de personne domiciliée, de propriétaire unique d'un immeuble ou d'occupant unique d'une place d'affaires).

Condition d'exercice du droit à l'enregistrement d'une personne morale:

Désigner par une résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne, qui le 7 mars 1994 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne.

DONNE AU VILLAGE DE STE-PETRONILLE CE 14e JOUR DE MARS MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE

Gaston Lebel, secrétaire-trésorier

Avis public

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage portant le numéro 151.

Avis public est donné de ce qui suit:

- 1. Lors d'une séance tenue le 7 mars 1994, le conseil a adopté le projet de règlement de modification numéro 215 dans le but de changer la zone agricole A-7 en zone résidentielle R-17 de modifier l'annexe A-1 (plan de zonage) d'ajouter l'article 44.1 pour déterminer les usages autorisés et d'ajouter l'article 99.1 pour déterminer les normes d'implantation.
- 2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 5 avril 1994, à 20 heures, à la Mairie, 3 rue de l'Eglise, Ste-Pétronille.

Au cours de cette assemblée le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

- 3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité soit les mardi et jeudi de 19 heures à 21 heures 30 minutes.
- 4. La zone A-7 est délimitée comme suit:

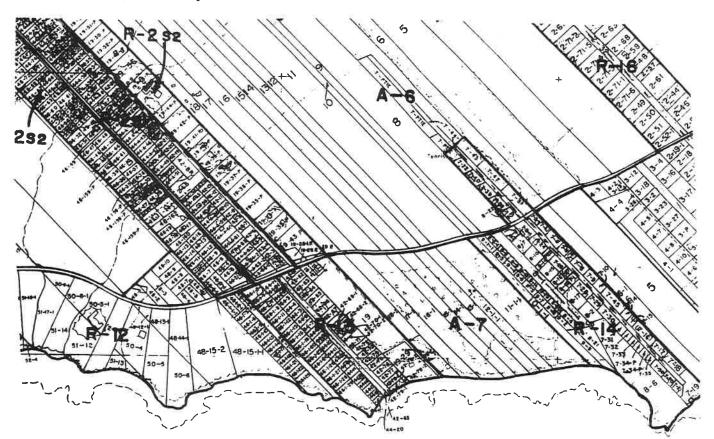
Nord: chemin du Bout-de-1'Ile

Est: la ligne Ouest du lot 10-1-1

Sud: fleuve St-Laurent

Ouest: la ligne Est du lot 19

(Voir croquis)



DONNE AU VILLAGE DE STE-PETRONILLE CE 14º JOUR DE MARS MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT QUATORZE

Gaston Lebel, secrétaire-tresorier

Avis public

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant le règlement de zonage portant le numéro 151.

Avis public est donné de ce qui suit:

- 1. Lors d'une séance temue le 7 mars 1994, le conseil a adopté le projet de règlement de modification numéro 216 afin de modifier l'article 117 du règlement de zonage portant le numéro 151. Cette modification a pour but d'exclure de l'application des normes de cet article, les zones R-15 et R-16.
- 2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 5 avril 1994, à 20 heures, à la Mairie, 3 rue de l'Eglise, Ste-Pétronille.

Au cours de cette assemblée le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

- Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité soit les mardi et jeudi de 19 heures à 21 heures 30 minutes.
- 4. La zone R-15 est délimitée comme suit:

Nord: chemin du Bout-de-1'Ile

Est: la ligne de lot Ouest du lot l

Sud: fleuve St-Laurent Ouest: la ligne Est du lot 5

5. La zone R-16 est délimitée comme suit:

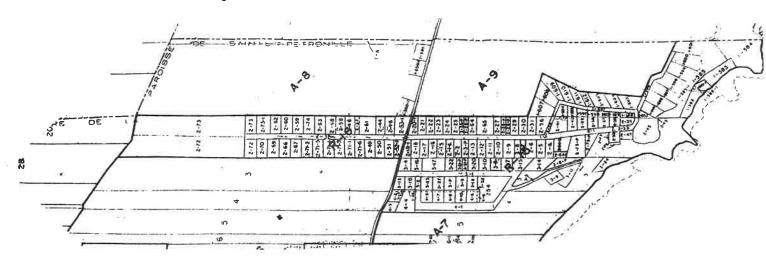
Nord: par la ligne Sud du lot 20 et partie de la ligne Sud du

1ot 28

Est: la ligne Ouest des lots 1 et 1-580-1

Sud: chemin du Bout-de-1'Ile Ouest: la ligne Est du lot 3

(Voir croquis)



DONNE AU VILLAGE DE STE-PETRONILLE CE 14e JOUR DE MARS MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE

Gaston Lebel, secrétaire-trésorier

Avis public

Aux personnes et organismes intéressés par un projet de règlement modifiant l'article 119 du règlement de zonage portant le numéro 151.

Avis public est donné de ce qui suit:

- Lors d'une séance tenue le 7 mars 1994, le conseil a adopté le projet de règlement de modification numéro 217 modifiant l'article 119 du règlement de zonage portant le numéro 151. Les modification proposées sont a l'effet:
 - de fixer de nouvelles normes architecturalles relativement à la superficie minimale au sol, hauteur maximale, etc. (voir projet de règlement déposé)
 - et de rendre ces normes applicables aux zones R-2, R-3, R-13, R-14, CD-1, CD-2, CD-3, CD-4 ainsi qu'aux zones R-15, R-16 et R-17.
- Une assemblée publique de consultation aura lieu le 5 avril 1994, à 20 heures, à la Mairie, 3 rue de l'Eglise, Ste-Pétronille.

Au cours de cette assemblée le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

- 3. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité soit les mardi et jeudi de 19 heures à 21 heures 30 minutes.
- 4. La zone R-2 comprend les sous-zones R-2-S-1 et R-2-S-2 et est délimitée comme suit:

Nord: chemin du Bout-de-l'Ile

Est: la ligne Ouest du lot 38 jusqu'à la limite Sud du lot 40-16, la ligne Sud du lot 40-16, vers le Sud, par la ligne Ouest du lot 40-P, vers l'Est, par la ligne Nord du lot 40-22, vers le Sud, par la ligne Ouest des lots 40-22 et 40-14-P, et la ligne Ouest du lot 18

Sud: chemin du Bout-de-1'Ile

Ouest: la ligne Est des lots 46-159, 46-159 et 46-158

5. La zone R-3 comprend les lots suivants:

50-12, 50-13, 51-1-1, 51-1-2, 51-1-3, 51-2, 51-3, 51-6-1, 51-6-2, 51-7, 51-9, 51-10, 51-11, 51-23, 51-24, 51-25-1, 51-25-2, 51-26, 51-27, 51-28-P et 51-29.

- 6. La zone CD-1 comprend les lots 28-1 et 28-2
- 7. La zone CD-2 comprend le lot 42-85
- 8. La zone CD-3 comprend les lots 97-1 et 98-2
- 9. La zone CD-4 comprend les lots 159-4, 159-5, 160-1, 160-2 et 161-2.
- 10. La zone R-13 est délimitée comme suit:

Nord: chemin du Bout-de-l'Ile Est: par la ligne Est du lot 19

Sud: fleuve St-Laurent

Ouest: par la ligne Est du lot 46-1-30

11. La zone R-14 est délimitée comme suit:

Nord: une partie par le chemin du Bout-de-l'Ile, allant vers le

Nord, par la ligne Est du lot 8 jusqu'à environ la moitié

du 1ot 7-43

Est: la limite Est des lots 7-43, 7-42, 7-41 du chemin du

Bout-de-1'Ile, allant vers le fleuve, par la ligne Ouest

du 1ot 6-1

Sud: fleuve St-Laurent

12. La zone R-15 est délimitée comme suit:

Nord: chemin du Bout-de-l'Ile

Est: la ligne de lot Ouest du lot l

Sud: fleuve St-Laurent Ouest: ligne Est du lot 5

13. La zone R-16 est délimitée comme suit:

Nord: par le ligne Sud du lot 20 et partie de la ligne Sud du

lot 28

Est: la ligne Ouest des lots 1 et 1-580-1

Sud: chemin du Bout-de-l'Ile Ouest: la ligne Est du lot 3

14. Le projet de règlement numéro 215 est à l'effet de modifier la zone A-7 par la zone R-17. En conséquence, la zone R-17 sera délimitée comme suit:

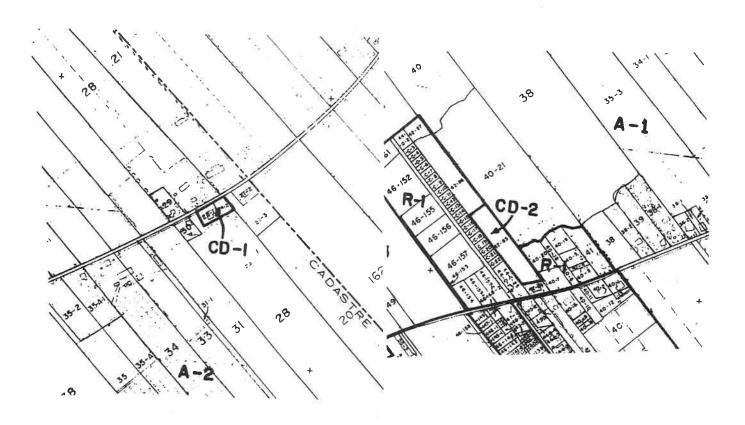
Nord: chemin du Bout-de-l'Ile

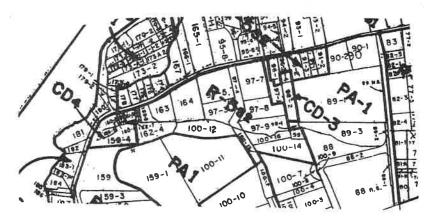
Est: la ligne Ouest du lot 10-1-1

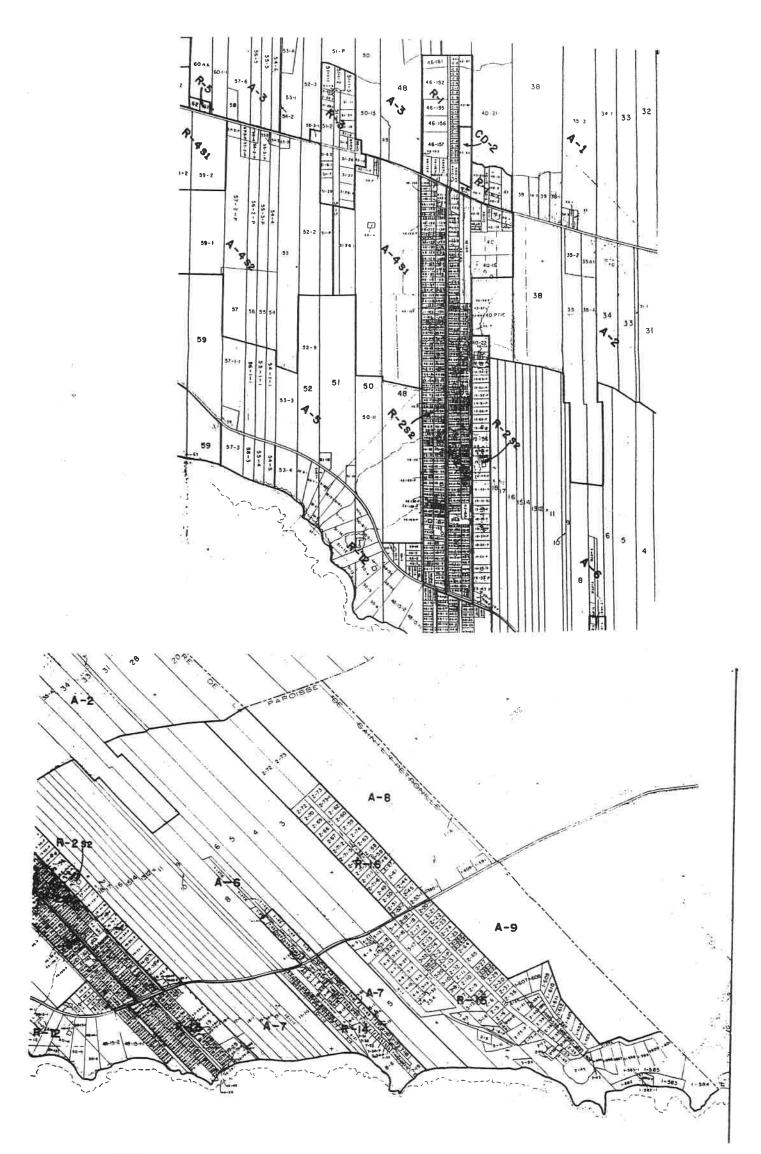
Sud: fleuve St-Laurent

Ouest: la ligne Est du lot 19

(Voir croquis)







DONNE ALL VILLAGE DE STE PETRONILLE CE 14e JOUR DE MARS MILLE NEUF CENT QUATRE - VINGT-QUATORZE

Gaston Lebel, secrétaine-trésonier

La gestion du fumier: des précisions

Après mûre réflexion, le Conseil municipal a décidé de ne pas en appeler du jugement rendu le 21 février 1994 par la Cour supérieure et annulant le règlement 209 de la municipalité de Sainte-Pétronille concernant l'entreposage, le transport et l'épandage du fumier sur son territoire.

En plus des coûts d'un tel appel, la décision du conseil est motivée par l'adoption prochaine par le Gouvernement du Québec d'un «Règlement sur la réduction de la pollution d'origine agricole». Ce projet de règlement gouvernemental fait actuellement l'objet d'une consultation informelle auprès de l'Union des producteurs agricoles, de l'Ordre des agronomes du Québec et autres intervenants. Les personnes intéressées peuvent consulter ce projet de règlement au bureau de la municipalité. Une fois adopté et en vigueur, ce règlement provincial prévaudrait de toute façon sur le règlement municipal.

Quant à la construction de l'abri à fumier de monsieur Stanley Welch, elle a été récemment autorisée par le ministère de l'Environnement. Cette autorisation est assortie de différentes conditions devant assurer le respect de la Loi sur la qualité de l'environnement et du Règlement sur la prévention de la pollution des eaux par les établissements de production animale.

Par ailleurs, afin de dissiper tout malentendu, il y a lieu de préciser que l'engagement de M. Welch qui a suivi l'action en injonction permanente concerne **l'entreposage** de fumier importé. Aucun fumier importé ne sera ainsi entreposé jusqu'à la fin de la construction de l'abri à fumier autorisée par le ministère de l'Environnement.

L'épandage de fumier importé pourra se faire en autant que les prescriptions du <u>Règlement sur la</u> <u>prévention de la pollution des eaux par les établissements de production animale</u> soient respectées.

Je crois que nous pouvons maintenant tourner la page sur les événements malheureux des dernières années et j'ose espérer que la nouvelle situation engendrera des comportements propices à la coexistence des fonctions résidentielles et agricoles de notre village.

Jacques Grisé maire



À la suite de la publication, avec le dernier bulletin, d'un feuillet de présentation des fiches techniques, le Comité consultatif d'urbanisme propose aux résidentes et aux résidents de Sainte-Pétronille une fiche d'information sur les grandes orientations et les grandes affectations du sol contenues dans le plan d'urbanisme.

Dans l'objectif d'assurer la conformité du plan d'urbanisme de Sainte-Pétronille au schéma d'aménagement de la MRC de l'Île d'Orléans, vous trouverez notamment dans le feuillet d'information accompagnant ce Beau Lieu, une proposition où sont identifiées quatre grandes affectations des sols. Ces affectations illustrent la vocation dominante des différentes parties du territoire de Sainte-Pétronille.

Le plan d'urbanisme est un document qui reflète les volontés et les priorités de la municipalité quant à l'aménagement de son territoire. Ces volontés et ces priorités se traduisent dans les règlements municipaux de zonage, de lotissement et de construction. Les points importants de ces règlements vous seront présentés à l'intérieur des fiches techniques d'urbanisme qui accompagneront les prochaines éditions du Beau Lieu

Le Comité consultatif d'urbanisme

Ramassage du sable



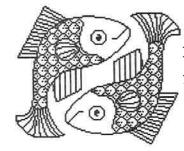
À chaque printemps, nombreux parmi vous sont ceux qui souhaitent voir disparaître le sable en bordure des routes et des trottoirs. Nombreux sont aussi ceux qui téléphonent à la mairie pour s'enquérir des dates du «ramassage» de ce sable.

Prenez note que ces travaux, exécutés par

une firme commerciale, seront exécutés avant le 15 mai 1994.



S.V.P. prendre note qu'en raison du congé Pascal, la prochaine assemblée du Conseil se tiendra mardi le 5 avril, 20:00



MÉFIEZ-VOUS! 1er avril...

Le Beaulieu Mars 1994

Informations optimistes

Le 19 février dernier, à la cabane à sucre «L'Entailleur» a eu lieu la remise de charte du nouveau Club Octogone Ile de Bacchus, lequel regroupe 14 jeunes de 12 à 18 ans. Cette soirée fut un grand succès grâce la collaboration des jeunes mais aussi grâce aux membres Optimistes; notons les ambassadeurs Robert Dionne, Jacques Gingras, Donat Thomassin, notre président Christian Lévesque et plusieurs autres personnes. Toutes nos félicitations et nous vous encourageons à continuer de développer de nouveaux projets. Merci aux supporteurs et commanditaires.



Le 6 mars se tenait le «Déjeuner Optimiste» également à la cabane à sucre «l'Entailleur». Merci à nos hôtes *Lise* et *Simon Tailleur*. À cette occasion, le tirage-voyage pour la Républi-

que Dominicaine a fait une gagnante de Sainte-Pétronille: **Madame Anne Noël Deschamps.** Bravo Anne et bon voyage!

Également, lors de ce déjeuner, une conférence s'est tenue sur les possibilités d'implanter un Corps des Cadets à l'Île. L'invité était M. Richard Trudel du Corps des Cadets de la grande région de Québec. Le Club Optimiste se prononcera prochainement sur un éventuel appui à cette formation.

Cours de dessin

Les cours de dessin sont en bonne marche. Une cinquantaine de jeunes bénéficient des talents de notre ami Jacques Huot, artiste-peintre de Saint-Pierre.

Campagne anti-violence

Le Club Optimiste s'implique et s'affiche contre la violence. Le Club supportera un projet-clé mené par l'école La Passerelle, intitulé «La violence verbale, ce n'est pas pour les jeunes!» Aux actions posées par l'école dans le cadre d'un projet éducatif, s'ajouteront ceux du programme T.R.O.P. (Travail de Réflexion pour des Ondes Pacifiques) appuyé par les Clubs Optimistes de la région.

Le 24 mars en après-midi, des membres optimistes seront présents à l'école La Passerelle pour encourager les jeunes dans la réflexion collective que dirigera monsieur Jacques Brodeur, conférencier bien connu. NON à la violence, c'est bien IMPORTANT.

Le 12 avril prochain, les jeunes de 6° année et leurs parents seront convoqués à une réunion de sensibilisation au problème de la drogue. Cette rencontre sera animée par l'agent Raymond Girard de la Sûreté du Québec. La présence des jeunes à une telle soirée attestera de leur bonne volonté à faire un pas de plus pour dire NON à la DROGUE. Une autre rencontre, soit le 13 mai sera consacrée aux jeunes du secondaire I. Ils seront invités à s'exprimer lors d'un panel sur le sujet de la drogue. L'agent Girard sera également l'animateur. Un autre pas «volontaire» pour dire «non à la drogue». Ces rencontres se tiendront à l'école La Passerelle.

Louise Mathieu Cyr

Club Octogone Ile de Bacchus

Le 10 avril prochain, un magnifique défilé de mode sera présenté au sous-sol de l'église Saint-Pierre. Organisé conjointement par le Club Optimiste de l'Ile d'Orléans et le Club Octogone «Ile de Bacchus», les profits de cette soirée iront directement aux jeunes de l'Ile. Le défilé débutera à 19:30 et des cartes, au coût de \$7.00/personne sont présentement en vente auprès des membres Octogone. Dépêchez-vous car les places sont limitées!

Information: Mélanie Thomassin au 828-9574 ou Véronique Lévesque au 828-9938.

Rappel

Nous tenons à vous informer que nous vendons toujours du café au prix de \$8.00 pour 100 tasses et ce, dans plusieurs variétés soit moka, mélange maison ainsi que décaféiné.

Conférence sur le jardinage écologique

À la bibliothèque de Saint-Pierre, Ile d'Orléans (515, route des Prêtres), le **6 avril 1994, 19:30**, une conférence sera donnée par *M. Yves Gagnon*, auteur de plusieurs ouvrages sur le sujet dont <u>Le jardinage écologique</u> et <u>La culture écologique pour les petites et grandes surfaces.</u>

M. Gagnon enseigne également l'horticulture et l'agriculture écologique dans plusieurs CEGEP québécois. Il est le fondateur des <u>lardins du Grand Portage</u>, des jardins maraîchers et ornementaux à vocation éducative.

Au cours de sa conférence, Monsieur Gagnon nous introduira à l'organisation du potager écologique. Il touchera entre autres les thèmes suivants:

- La rotation des cultures
- Le compagnonnage des plantes
- La diversité du milieu
- L'approche écologique de l'aménagement du jardin

L'entrée est libre

Cette activité est organisée par les Ami-e-s de la Terre de l'Ile d'Orléans en collaboration avec la bibliothèque de Saint-Pierre. Information: Normand Robitaille au 828-1177



Bibliothèque municipale «La Ressource» Sainte-Pétronille

Règlement de la bibliothèque

Heures et jours d'ouverture

Dimanche: de 10 h 00 à 12 h 00 Mardi: de 19 h 00 à 20 h 30

Conditions d'abonnement

- L'inscription à la bibliothèque est entièrement gratuite.
- Seuls les résidents de Sainte-Pétronille ont le droit de s'inscrire. Les propriétaires de chalet peuvent utiliser les services de la bibliothèque.
- L'abonnement devient effectif lorsque le résident signe sa carte d'inscription. Les abonnés de moins de 12 ans doivent faire signer leur carte par un de leurs parents.

Demandes spéciales

La bibliothèque peut faire venir tout volume pour adultes désiré par un abonné si celui-ci n'est pas déjà à la bibliothèque. Adressez-vous au comptoir de prêt pour faire votre demande.

Politique de prêt

- Chaque abonné peut emprunter au maximum 3 biens culturels à la fois.
- Un abonné ne peut emprunter plus de deux cassettes à la fois.
- Un abonné ne peut emprunter plus d'une oeuvre d'art à la fois.
- Le prêt est d'une durée maximum de trois semaines avec possibilité de renouvellement à la bibliothèque.
- Les biens culturels en retard entraînent une amende de 0,10 cents par jour ouvrable.

Biens culturels perdus ou endommagés

- Les abonnés sont entièrement responsables des biens empruntés.
- Les biens perdus ou endommagés sont facturés à leur valeur de remplacement à l'abonné.

Autres règles

- Il est interdit de boire, de manger, de fumer et de courir à la bibliothèque.
- Il est permis de parler à la bibliothèque, qui est avant tout un lieu d'échange.
- Les locaux de la bibliothèque peuvent être utilisés à d'autres fins culturelles avec l'accord des responsables et du secrétaire municipal.



Du 1er au 30 avril, venez mettrevos connaissances à l'épreuve en participant au concours Le Corrigé, à votre bibliothèque municipale

Comment participer?

En vous présentant au comptoir de prêt lors des jours et heures d'ouverture de la bibliothèque. Il vous sera remis un texte dans lequel ont été glissées intentionnellement un certain nombre de fautes. Vous aurez un maximum de quarante-cinq minutes pour les trouver et les encercler.

Des prix à gagner?

Lors d'un tirage local, deux dictionnaires seront offerts en prix parmi toutes les personnes ayant participé au concours. Le tirage désignera un gagnant dans la catégorie «JEUNES» (14 ans et -) et un autre dans la catégorie «ADULTE» (15 ans et +).

D'autres prix seront tirés au hasard parmi les participants des 109 bibliothèques du réseau de la Biblio-Régions de Québec et Chaudière-Appalaches qui auront réussi à trouver toutes les fautes contenues dans le texte à corriger. Ce tirage régional aura lieu le 28 mai 1994 lors de l'assemblée générale de la BIBLIO-RQ-CA.

Rappel: Conférence sur le rire

La thérapeute Paule Desgagnés nous entretiendra sur l'importance de l'humour envers soi et envers les autres.

Mercredi le 30 mars 1994 à 19 heures 30. Une contribution de \$2.00 sera demandée afin de nous aider à défrayer les coûts de cette activité.



Terrain de «jeux coopératifs»



Avec les beaux jours qui s'annoncent, arrive la période consacrée au recrutement du personnel qui oeuvrera tout l'été auprès des enfants du terrain de jeux de Sainte-Pétronille. Pour deuxième année consécutive, la municipa-

lité me confie le mandat de poursuivre le projet amorcé l'été dernier qui consistait à offrir aux enfants de Sainte-Pétronille une programmation d'activités estivales axées sur les jeux d'entraide, de complicité, bref, de jeux coopératifs.

Offre d'emploi

La municipalité de Sainte-Pétronille est donc à la recherche de moniteurs ou monitrices pour compléter l'équipe dont je ferai partie encore cette année.

Description de tâches:

- Assurer la gestion d'un groupe d'enfants attribué selon l'âge;
- Planifier une grille d'activité journalière / hebdomadaire;
- Animer jeux ou ateliers selon la formule des jeux coopératifs;
- Assurer un encadrement pendant la période du dîner;
- Participer aux réunions des moniteurs avec le coordonnateur;
- Responsable du groupe attitré;
- Fournir un rapport d'expérience à la fin de la saison.

Qualifications:

- Secondaire V terminé;
- Être étudiant à temps plein en septembre
- Posséder une certaine expérience de travail auprès des jeunes;
- Posséder les aptitudes nécessaires et pouvoir travailler en équipe;
- Avoir le sens des responsabilités et de l'initiative.

Intéressés(es) par l'emploi?

Faites parvenir votre curriculum vitae au bureau du secrétaire municipal avant le 5 avril 1994. Je communiquerai avec vous pour les modalités entourant les entrevues.

Prenez note que la sélection des candidats(es) se fera devant un petit comité formé de trois personnes ayant des expériences en animation.

> Raynald Fiset responsable du terrain de jeux de Sainte-Pétronille

Emploi d'été pour étudiant(e)

Je suis à la recherche d'un garçon ou d'une fille, âgé(e) d'entre 14 et 18 ans, responsable et dynamique, pour accompagner un enfant handicapé au terrain de jeux de Sainte-Pétronille; 828-2637

SAVIEZ-VOUS QUE?

Il existe à l'Île, depuis 1978, une corporation d'artisans sans but lucratif regroupant environ 60 membres, qui en majeure partie habitent l'Île d'Orléans. Ces artisans oeuvrent dans différentes disciplines, tel que tissage, tricot, peinture, sculpture, écriture, céramique et poterie et bien d'autres.

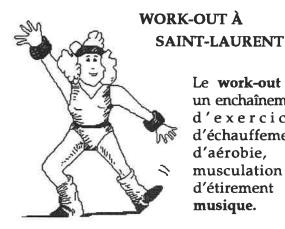
Notre local est situé dans la sacristie de la vieille église de Saint-Pierre. L'endroit par excellence pour offrir aux visiteurs de l'artisanat des gens de chez nous.

Nous avons un comité de sélection qui juge de la qualité des articles reçus. Nos critères d'admissions sont: un travail bien fait; être capable de suffire à la demande; avoir un produit personnalisé et différent. Bien sûr, être résident de l'Île d'Orléans demeure un atout.

Pour payer les frais d'administration, nous retenons 35% des ventes et la contribution annuelle pour être membre est de \$ 25.00. L'inscription doit se faire avant le 31 mars 1994.

Artisans, nous avons besoin de vous tous!

Pour information: 828-2362 ou 828-2836 La Corporation des Artisans de l'Île



Le work-out est un enchaînement d'exercices d'échauffement, d'aérobie, musculation et

d'étirement sur musique.

Soyez en forme

pour cet été... Venez vous joindre à nous les lundis et mercredis de 20 h 15 à 21 h 15 au sous-sol de l'école de Saint-Laurent. La session de work-out sera d'une durée de dix semaines (du 11 avril au 16 juin 1994).

Inscription:

828-9993 (Lise Hervieux de Sainte-Pétronille) 828-9610 (Michèle Laperrière, Ste-Pétronille) 828-9610 (Line Drolet de Saint-Laurent)

« It is teatime, darling »



Une ancienne tradition va revivre à l'Auberge La Goéliche: L'HEURE DU THÉ. Dans un décor victorien, dimanche le 10 avril, de 15:00 à 17:00 nous vous convions à prendre le temps, devenir savourer une tasse de thé anglais accompagnée de *cakes* et de petits biscuits tout en redécouvrant la magie de la tradition orale.

Pour l'occasion, monsieur Jean Du Berger viendra

nous raconter les Contes et Légendes de l'Île d'Orléans et d'Ailleurs. C'est à un vaste survol légendaire du Québec que nous invite monsieur Du Berger, professeur de littérature québécoise, de folklore et d'ethnologie à l'Université Laval mais surtout communicateur et conteur émérite. Le service sera fait par deux dames vêtues en costume d'époque.

Dimanche le 24 avril, de 15:00 à 17:00, le Salon de thé ouvrira de nouveau ses portes avec, comme conférencier invité monsieur Pierre Jobin qui nous entretiendra de la chanson d'expression française. Le nom de monsieur Jobin est lié à l'histoire de la chanson québécoise et française depuis plus de trente ans. Secrétaire et imprésario de Félix Leclerc, on le retrouve également associé au théâtre du Petit Champlain et au théâtre de l'Île sur l'Île d'Orléans.

* Pour ces deux activités, des frais d'entrée excluant le pourboire seront demandés.

Souper thématique

L'Auberge La Goéliche vous invite le samedi 16 avril, 19:00 à un repas thématique intitulé «Colette Gourmande». L'animation musicale est inspirée des oeuvres de l'époque; le menu est constitué des plats servis chez l'artiste. De plus, un narrateur présentera la vie et l'oeuvre de cette grande écrivaine.

Pour réservation et information, s.v.p.: 828-2248







Retrouvailles du centenaire

L'Auberge La Goéliche, qui fêtera bientôt ses 100 ans d'existence, planifie des retrouvailles pour les couples qui, depuis les années trente, ont célébré leur mariage soit au CHATEAU BEL AIR, au MANOIR DE L'ANSE ou à LA GOÉLICHE ou encore, pour les gens qui ont travaillé dans l'établissement.

Aussi, si vous voulez bien collaborer à notre projet, nous vous invitons à nous communiquer le nom des personnes concernées, afin que nous puissions les inviter à célébrer avec nous cette activité.

Madeleine Tremblay 828-2248

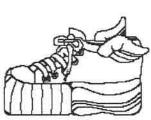


«Soins de pieds»

Vous désirez conserver vos pieds en bonne santé? Soyez judicieux dans le choix de vos chaussures!

Choisissez des chaussures qui conviennent à l'anatomie de votre pied. Une bonne chaussure variera suivant la taille, la démarche et l'activité du sujet, tout en assurant l'équilibre statique et dynamique du pied.

La chaussure confortable laissera place au mouvement de l'avant-pied et dépassera d'environ 1,25 cm (1/2 pouce) le gros orteil. Son talon mesurera de 6mm (1/4 pouce) à 3,75 (1 1/2 pouce) au maximum.



Choisissez une chaussure appropriée pour chaque type d'activité pratiquée, mais ne portez pas des chaussures de course durant de trop longues périodes car l'humidité s'y développe rapidement.

À cause de la tension accrue qui s'exerce sur le pied pendant le jogging, les gens qui pratiquent cet exercice doivent porter des chaussures adéquates. Elles doivent être suffisamment coussinées et bien supporter l'arche et le talon, tout en laissant assez d'espace pour pouvoir remuer les orteils.

Lucie Blondeau infirmière spécialiste en soins de pieds



Fête nationale Ile d'Orléans Sainte-Pétronille



Le comité organisateur de la Fête nationale à Sainte-Pétronille s'est remis à la tâche depuis maintenant deux mois pour que se poursuive encore cette année l'événement à ne pas rater. La formule de fête populaire que nous proposons pour la quatrième année repose sur un comité dont les forces sont harmonieusement réparties: relation publique (médias et milieu artistique), gestion du défilé (conception et réalisation), publicité et financement.

Sainte-Pétronille tend la main aux autres municipalités...

Les preuves sont maintenant faites! La Fête nationale à Sainte-Pétronille est maintenant la plus grande fête populaire et familiale courue dans l'Île. Pour cette prochaine édition 1994, le comité organisateur aimerait avoir un appui tangible de toutes les municipalités de l'Île d'Orléans. À chaque année, nous constatons une participation importante de familles provenant de Saint-Pierre, de Sainte-Famille, de Saint-Laurent et d'autres municipalités. Devant ce constat, nous avons pris l'initiative de rencontrer tous les conseillers en loisir des cinq autres municipalités. Une lettre officielle cernant les différents points de notre demande a été en même temps expédiée. Voici un extrait du contenu de cette lettre qui a été lue dans chacune des assemblées du Conseil des municipalités:

«Nous aimerions que soit reconnue officielle, la Fête nationale à Sainte-Pétronille auprès du "Mouvement National des Québécois" et du Ministère Loisir, Chasse et Pêche comme étant le lieu de rassemblement pour l'Île d'Orléans.

La Fête que nous organisons étant de plus en plus populaire, nous avons effectivement besoin d'un plus grand budget d'exploitation. Et dans ce désir d'améliorer la fête en qualité, nous sollicitons votre participation. »

Demande d'assistance financière

La subvention accordée (cette année) par le ministère des Affaires municipales sera calculée par rapport à la qualité du projet présenté ainsi qu'au nombre de participants résidant dans la municipalité du demandeur. Le bassin de population de Sainte-Pétronille étant passablement restreint, la subvention atteint sa limite per capita. Nous avons donc demandé aux représentants des autres municipalités que soit discuté en assemblée du Conseil une résolution attestant un partenariat dans l'organisation de la Fête nationale pour l'Île d'Orléans, avec la municipalité de Sainte-Pétronille.

Cette association permettrait au comité organisateur de proposer un projet de fête qui attirera un plus grand nombre de participants; ce qui pourrait augmenter nos chances d'obtenir une subvention plus généreuse que par les années passées.

Une Fête représentative pour les six paroisses

Vous savez peut-être que les festivités de la Saint-Jean-Baptiste à Sainte-Pétronille se clôturent par un spectacle donné par des musiciens professionnels. L'an passé, nous y avons rajouté une touche plus spectaculaire: le feu d'artifice. La réponse a été tellement encourageante pour les membres du comité que nous avons décidé de renouveler la surprise.

Dans un même ordre d'idées, la participation des paroisses partenaires de la tenue de cette Fête nationale pour l'Île d'Orléans serait directement associée au spectacle céleste orchestré par des artificiers professionnels. Imaginez un peu l'impact que pourrait produire un feu d'artifice commandité par toutes les municipalités de l'Île d'Orléans. Et vous n'êtes pas sans savoir que bien des visiteurs profiteront de l'occasion de la Fête nationale pour faire le tour de l'Île, encourager nos commerçants et venir admirer cette féerie dans le ciel de l'Île d'Orléans.

Char allégorique

À chaque année, nous lancions l'invitation au comité des loisirs des autres municipalités de faire figurer un char allégorique représentant leur village dans notre défilé de la Saint-Jean. Malheureusement, pour diverses raisons, notre souhait ne se réalisait pas... mais il semble que nous aurons plus de succès cette année! Certaines municipalités nous ont déjà fait part de leurs intentions à collaborer d'une manière concrète et à concevoir un char allégorique représentant leur village.

Nous espérons que ces efforts entrepris dans l'espoir de vivre une collaboration inter-municipales porteront les fruits attendus. Ce projet fera l'objet de discussions dans toutes les municipalités et nous vous tiendrons au courant des développements de cette belle aventure.

Raynald Fiset

pour le comité organisateur de la Fête nationale à Sainte-Pétronille, I.O.

Édition 1994: Anne Noël Deschamps, Lily Bégin, Jean Fiset, Raynald Fiset

S.v.p., respecter la date limite pour la remise de vos articles: 12 avril

Le Beaulieu Mars 1994